

Index Égalité F/H

Objectifs de progression



Pour l'indicateur écart de rémunération : L'entreprise s'engage à maintenir l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes à l'embauche et tout au long du parcours professionnel dans l'entreprise.

Pour l'indicateur écart d'augmentation : L'entreprise s'engage à maintenir un équilibre sur les augmentations individuelles d'ici 2028.

Pour l'indicateur des 10 plus hautes rémunérations : L'entreprise s'engage à favoriser un équilibre Femmes Hommes parmi les rémunérations les plus hautes d'ici 2028.